



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 707-136-R (dispositions résiduelles) modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 5 juillet 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 9 juillet 2021.

Donné à Varennes, ce 16 juillet 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA